



Conseil économique et social

Provisoire

12 juillet 2006
Français
Original : anglais

Session d'organisation pour 2001

Compte rendu analytique provisoire de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 31 janvier 2001, à 16 heures

Président : M. Belinga-Eboutou. (Cameroun)

Sommaire

Déclaration du Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Programme de travail de base du Conseil économique et social

Élections, présentations de candidatures et confirmations de candidatures

Fin de la session sur les questions d'organisation

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

01-23423 (F)



La séance est ouverte à 16 h 25.

Déclaration du Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales

1. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales) souhaite, en sa qualité de Secrétaire du Comité administratif de coordination (CAC), faire part de certaines observations concernant ses activités actuelles et la façon dont elles se rattachent au travail du Conseil économique et social. D'après son expérience, les progrès en matière d'amélioration du dialogue entre le CAC et le Conseil sont conditionnés par la satisfaction de quatre exigences fondamentales : inscrire la coordination dans un cadre d'action clair et global; avoir un net sentiment de la communauté d'objectifs de ceux qui élaborent les politiques et de ceux qui les appliquent; disposer d'un système traduisant les politiques en directives d'action au niveau du pays; prendre en commun l'engagement de suivre l'état d'avancement des réalisations.

2. Le processus participatif qui a caractérisé les conférences mondiales des années 90 a eu pour effet remarquable de rassembler les institutions du système dans la poursuite d'objectifs communs. Le Sommet et la Déclaration du Millénaire se sont appuyés sur ces résultats et, à maints égards, ont marqué un tournant en suscitant un engagement à l'échelle du système en faveur d'objectifs communs et d'une conception identique des principes de responsabilité et d'obligation de rendre des comptes. De fait, la séance de réflexion à l'intention des dirigeants des institutions membres du CAC, tenue en octobre 2000, a permis de dégager l'opinion selon laquelle le Sommet du Millénaire avait offert aux organisations du système des Nations Unies d'accomplir des progrès dans le sens de la réalisation de leurs objectifs ultimes, à condition d'avoir effectivement la capacité de réagir en tant que système.

3. La lutte contre la pauvreté a été une priorité constante du système et de ses mécanismes interorganisations, tandis que les objectifs quantitatifs fixés par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire ont amorcé une nouvelle phase importante de cette entreprise en faisant appel à toutes les institutions pour l'inscrire en tête de leurs priorités. Les concepts clefs de partenariat et de responsabilité nationale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ont permis de dégager un consensus clair qui a fourni une nouvelle base permettant de

définir des orientations communes à l'ensemble du système afin de guider les actions au niveau de chaque pays. Ce cadre de référence traduira une conception globale du développement, axée sur l'action en faveur de la croissance économique, mais impliquant également des réformes structurelles, sociales et institutionnelles.

4. L'autre aspect essentiel d'une stratégie d'élimination de la pauvreté réside dans la création d'un environnement international plus favorable, exigeant un renforcement de la contribution du système multilatéral à la gestion de la mondialisation et une amélioration de la cohérence de l'ensemble des actions menées au sein du système proprement dit. Un soutien résolu se manifeste en faveur des efforts actuellement déployés pour mettre à profit le rôle du Conseil en tant que cadre privilégié pour conjuguer les compétences des différentes institutions et pour engager leurs mandats respectifs à se concerter pour la réalisation d'objectifs communs.

5. Dans la perspective du sommet à venir sur le développement durable, les échanges de vues ont également été axés sur une stratégie commune visant à ce que l'environnement retrouve la place éminente qui doit être la sienne parmi les préoccupations de la communauté mondiale. Les échanges de vues au sujet de la primauté du droit, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité, ont été axés principalement sur les responsabilités incombant au système en matière de sensibilisation du public dans ces domaines. Il faut ainsi utiliser de façon systématique les conférences et les sommets à venir pour enregistrer des progrès dans le sens de la réalisation des buts et des objectifs de la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui se rapportent à l'élimination de la pauvreté et au développement durable.

6. La santé et les différentes implications sociales de la mondialisation ont été le sujet retenu pour être examiné en particulier lors de la session du CAC; le secteur de la santé fournit de multiples exemples révélateurs de ses effets tant positifs que négatifs. Aux termes des conclusions du Comité, le système des Nations Unies devrait s'intéresser en priorité aux domaines dans lesquels les seuls mécanismes de marché ne peuvent aboutir à des résultats positifs, et à la définition des priorités de l'action des pouvoirs publics. Dans le secteur de la santé, il importe de plus en plus que le système travaille en étroite collaboration avec la société civile et le secteur privé; de fait, le

lancement d'initiatives à l'échelle de l'ensemble du système est essentiel pour répondre aux nombreux défis auxquels la communauté internationale se trouve confrontée. Les échanges de vues ont concerné également la prochaine conférence sur les pays les moins avancés et l'événement à haut niveau pour le financement du développement. Ces deux conférences sont nécessairement complémentaires et doivent avoir des résultats mutuellement bénéfiques.

7. Deux autres sujets de discussion méritent d'être mentionnés. Premièrement, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a pris en charge la réponse des Nations Unies à la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire à long terme et le développement agricole dans la corne de l'Afrique. Deuxièmement, le CAC a mené à bien une analyse de son propre fonctionnement et de la structure de ses mécanismes auxiliaires, qui a conduit à la mise en place de deux nouveaux comités de haut niveau chargés d'assister le Comité administratif de coordination dans ses tâches générales de coordination des politiques et des programmes d'une part, et de gestion d'autre part.

8. En conclusion, il fait observer que le Conseil, comme le CAC, ont récemment mené à bien un processus approfondi d'auto-examen, et peuvent l'un et l'autre faire état de progrès significatifs. Leurs ordres du jour sont de plus en plus liés, ce qui témoigne du fait que les dispositifs intergouvernementaux et interorganisations donnent suite à des priorités communes clairement définies.

Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation (E/2001/2, E/2001/4 et E/2001/L.1, et L.3)

Programme de travail de base du Conseil (E/2001/1 et E/2001/3)

9. **Le Président** attire l'attention du Conseil sur les projets de propositions soumis sur la base de consultations informelles, telles qu'elles figurent dans le document E/2001/L.3.

Projet de décision I : Ordre du jour provisoire de la session de fonds de 2001 du Conseil économique et social

10. *Le projet de décision I est adopté.*

Projet de décision II : Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2002

11. *Le projet de décision II est adopté.*

Projet de décision III : Organisation des travaux de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social

12. **Le Président** lit à haute voix le nouveau texte suivant du projet de décision III, tel qu'il a été approuvé lors des consultations informelles :

« Le Conseil économique et social décide que :

- a) Le débat de haut niveau de sa session de fond de 2001 devrait se tenir du 16 au 18 juillet;
- b) Le débat de sa session de fond de 2001 consacré aux activités opérationnelles devrait se tenir du 5 au 10 juillet;
- c) Le débat de sa session de fond de 2001 consacré aux questions de coordination devrait se tenir du 2 au 4 juillet;
- d) Le débat de sa session de fond consacré aux affaires humanitaires devrait se tenir du 11 au 13 juillet;
- e) Le débat général de sa session de fond de 2001 devrait se tenir du 19 au 25 juillet. »

13. *Le projet de décision III est adopté.*

Projet de décision IV : Thème du débat consacré aux activités opérationnelles de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social

14. *Le projet de décision IV est adopté.*

Projet de décision V : Thème du débat de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires

15. **M^{me} Kelley** (Secrétaire du Conseil) lit à haute voix le nouveau texte suivant du projet de décision V, qui a été approuvé lors des consultations informelles :

« Le Conseil décide que le débat de sa session de fond consacré aux affaires humanitaires aura pour thème 'Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies'.

Le Conseil décide en outre d'organiser des réunions-débats au cours de la session. Les modalités détaillées de l'organisation de la session et des réunions-débats seront établies au cours des réunions officieuses intersessions, étant entendu que les différentes problématiques, y compris la prise en compte de la dimension sexospécifique, seront étudiées à l'occasion des réunions-débats. »

16. *Le projet de décision V est adopté.*

17. **M. Zarie Zare** (République islamique d'Iran), s'exprimant également au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime que lorsqu'il s'agit de questions de simple procédure, telles que la définition ou le choix des thèmes pour les sessions du Conseil, le Conseil devrait éviter d'établir des liens directs entre les divers segments et réunions-débats. Il fait également observer pendant la session consacrée aux affaires humanitaires qu'il y a traditionnellement au moins deux groupes, dont l'un au moins devait être certainement consacré à la question du financement multilatéral de l'aide humanitaire. Dans le contexte des réunions du Conseil en règle générale, il demande au Secrétariat de communiquer aux délégations des données générales adéquates propres à faciliter le travail du Conseil.

Projet de décision VI : Thème du point relatif à la coopération régionale de l'ordre du jour de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social

18. **Le Président** considère que le Conseil souhaite différer la discussion du projet de décision VI.

19. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de décision VII : Date de la tenue de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les représentants des institutions de Bretton Woods

20. *Le projet de décision VII est adopté.*

21. **M. Khan** (Directeur de la Division chargée du soutien et de la coordination du Conseil économique et social) attire l'attention des membres du Conseil sur une note d'information qui leur a été distribuée concernant la réunion à haut niveau avec les représentants des institutions de Bretton Woods. Les consultations se poursuivent avec ces institutions afin

de définir les thèmes de discussion et de fixer les modalités de cette réunion importante.

22. **M. Rahmtalla** (Soudan) s'interroge quant au rôle du Conseil dans le choix des thèmes de discussion de la réunion à haut niveau.

23. **M. Khan** (Directeur de la Division chargée du soutien et de la coordination du Conseil économique et social) déclare que les recommandations du deuxième Comité à l'Assemblée générale constituent un point de départ pour la poursuite des consultations visant à retenir un thème plus précis correspondant aux intérêts tant du Conseil que des institutions de Bretton Woods.

24. **Le Président** déclare que le Bureau estime que les discussions devraient avoir un certain lien avec les préoccupations actuelles au sujet des préparatifs de la Conférence sur le financement du développement.

Projet de décision VIII : Dixième réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

25. *Le projet de décision VIII est adopté.*

Projet de décision IX : Cinquième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement

26. *Le projet de décision IX est adopté.*

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale

27. **Le Président** déclare qu'il considère que le Conseil souhaite renvoyer l'examen de la question à la reprise de sa session sur les questions d'organisation prévue en mai de cette année et procéder à des consultations informelles au cours du mois suivant.

28. *Il en est ainsi décidé.*

Recommandations faites par le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement à sa deuxième session (E/2001/L.1)

29. **Le Président** déclare qu'il considérerait que le Conseil, à la demande du Groupe des 77 et de la Chine, souhaite renvoyer l'examen de cette question.

30. *Il en est ainsi décidé.*

Élections, présentations de candidatures et confirmations des candidatures

(E/2001/L.2 et Add.1 et Corr.1)

Commission de la science et de la technique au service du développement

31. **Le Président** déclare qu'il considère que le Conseil souhaite élire l'Algérie et la Sierra Leone dans le Groupe des États africains pour un mandat qui prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2004.

32. *Il en est ainsi décidé.*

33. **Le Président** déclare qu'il considère que le Conseil souhaite différer à nouveau l'élection de trois membres issus du Groupe des États asiatiques, de deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

34. *Il en est ainsi décidé.*

Commission des établissements humains

35. **Le Président** déclare qu'il considère que le Conseil souhaite élire l'Égypte, l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie dans le Groupe des États africains, le Bangladesh dans le Groupe des États asiatiques et Haïti et Trinité-et-Tobago dans le Groupe des États d'Amérique Latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2004.

36. *Il en est ainsi décidé.*

37. **Le Président** déclare considérer que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre issu du Groupe des États d'Europe occidentale et d'autres États.

38. *Il en est ainsi décidé.*

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

39. **Le Président** déclare considérer que le Conseil souhaite élire l'Algérie, le Bénin, le Cameroun et la Sierra Leone du Groupe des États africains pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.

40. *Il en est ainsi décidé.*

41. **Le Président** déclare considérer que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre du Groupe des États d'Europe orientale et de deux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

42. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil d'administration du programme alimentaire mondial

43. **Le Président** déclare considérer que le Conseil souhaite élire le Danemark et l'Italie du Groupe des États d'Europe occidentale et d'autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.

44. *Il en est ainsi décidé.*

45. **Le Président** informe le Conseil que la Norvège démissionne du Comité et déclare considérer que le Conseil souhaite élire la Finlande pour terminer le mandat de la Norvège, qui vient à expiration le 31 décembre 2001.

46. *Il en est ainsi décidé.*

Bureau de coordination des programmes du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA)

47. **Le Président** déclare considérer que le Conseil souhaite élire la Suède du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.

48. *Il en est ainsi décidé.*

Comité des politiques de développement (E/2001/L.2)

49. **Le Président** déclare considérer que le Conseil souhaite approuver la nomination par le Secrétaire général de 24 experts dont la liste figure dans le document E/2001/L.2 pour un mandat prenant effet à la date de leur nomination et venant à expiration le 31 décembre 2003.

50. *Il en est ainsi décidé.*

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2001/L.2/Add.1 et Corr.1)

51. **Le Président** déclare considérer que le Conseil souhaite reporter l'examen de la question dans l'attente de nouvelles consultations.

52. *Il en est ainsi décidé.*

Démission de membres du Groupe des États africains

53. **Le Président** informe le Conseil que le Kenya a démissionné de la Commission du développement social, que Djibouti a démissionné de la Commission des droits de l'homme et que les Comores ont démissionné du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fond des Nations Unies pour la population. Il considère que le Conseil souhaite élire les Comores pour terminer le mandat du Kenya qui vient à expiration le 31 décembre 2004, à la Commission du développement social, le Kenya pour terminer le mandat de Djibouti, venant à expiration le 31 décembre 2003, à la Commission des droits de l'homme et Djibouti pour terminer le mandat des Comores, venant à expiration le 31 décembre 2003, au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fond des Nations Unies pour la population.

54. *Il en est ainsi décidé.*

55. **Le Président** prie instamment les groupes régionaux en général d'informer le Conseil le plus tôt possible des candidats aux sièges non pourvus et encourage par ailleurs vivement tous les candidats à être prêts à terminer leur mandat afin d'éviter de devoir trouver un remplaçant avant la fin de ce mandat.

Fin de la session sur les questions d'organisation

56. **Le Président** indique que le Conseil a ainsi terminé l'examen des questions à l'ordre du jour de la session sur les questions d'organisation.

La séance est levée à 17 h 45.